



CLUB ACTIONNAIRES MILIBOO

Règlement & conditions générales d'adhésion

1. PRESENTATION DU CLUB ACTIONNAIRES MILIBOO

1.1. Objet du Club Actionnaires Miliboo

Gratuit et ouvert à tous, actionnaires au porteur ou au nominatif, le Club Actionnaires Miliboo a pour ambition de favoriser la connaissance, par les actionnaires individuels présents à son capital, de la vie de la société, de son activité, de ses produits ou de sa stratégie.

1.2. Privilèges offerts aux membres du Club

En étant membre du Club Actionnaires, vous recevez immédiatement et gratuitement dès leur publication :

- l'intégralité des communiqués de presse publiés par la société ;
- les présentations dédiées aux investisseurs ;
- la lettre aux membres du Club Actionnaires Miliboo, envoyée au moins une fois par an, regroupant les informations sur la vie de la société, ses résultats et ses perspectives;
- une adresse email dédiée pour poser vos questions à la société.

Chaque membre du Club Actionnaires Miliboo détenant au moins 100 actions Miliboo au 1^{er} janvier de chaque année accédera également gratuitement au Programme de Fidélité de Miliboo. Ce Programme de Fidélité donne accès, pendant 1 an, à des avantages exclusifs :

- des chèques cadeaux ;
- -20% de réduction sur tous vos frais de livraison (dès le 1^{er} jour) ;
- des invitations en avant-première à nos plus fortes promotions ;
- 10% de réduction sur tout le site (hors promotions et offres) ;
- un numéro prioritaire et gratuit pour le service clients.

Une fois votre inscription validée, vous recevrez par mail votre code d'accès individuel qui vous permettra de bénéficier des réductions exclusivement sur la boutique en ligne Miliboo : www.miliboo.com

Miliboo se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, les services proposés et les conditions d'adhésion au Club Actionnaires. Toute modification sera portée à la connaissance des adhérents sur le site internet www.miliboo-bourse.com, espace Club Actionnaires.

L'ensemble des documents liés au Club Actionnaires sera disponible en langue française.

2. MODALITES D'ADHESION ET DE RETRACTION

2.1. Conditions d'adhésion

Toute personne physique majeure résidant en France peut devenir membre du Club Actionnaires Miliboo, si elle répond à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- détenir au moins 100 actions Miliboo au porteur
- détenir au moins 100 actions Miliboo au nominatif

L'adhésion au Club Actionnaires Miliboo est facultative, gratuite et sans engagement. Elle prend effet à la date de réception du formulaire d'adhésion dûment rempli, et complété des pièces justificatives requises (voir paragraphe 2.3.2). Elle reste valable tant que le membre répond aux critères d'éligibilité énoncés ci-dessus ou n'a pas demandé sa radiation.

2.2. Conditions de rétraction

Lorsque l'adhérent ne satisfait plus aux conditions d'adhésion au Club Actionnaires Miliboo, ou s'il souhaite renoncer à son adhésion, il devra en informer Miliboo dans les meilleurs délais :

- par courrier : Miliboo – Club Actionnaires – Parc Altaïs – 17 rue Mira – 74650 Chavanod
- par email : clubactionnaires@miliboo.com

Il perd ainsi sa qualité de membre du Club Actionnaires Miliboo et ne peut plus bénéficier des services et avantages proposés par le Club.

Miliboo se réserve le droit, à tout moment, de vérifier que les actionnaires membres du Club répondent aux conditions requises et pourra résilier automatiquement l'adhésion des membres du Club Actionnaires qui ne rempliraient plus les conditions d'éligibilité.

2.3. Procédure d'inscription

2.3.1. Démarche à suivre pour s'inscrire

L'inscription au Club Actionnaires Miliboo se fait directement en ligne sur le site www.miliboo-bourse.com, espace Club Actionnaires, en remplissant le formulaire d'adhésion.

2.3.2. Pièces justificatives à fournir

Lors de l'inscription en ligne (voir paragraphe 2.3.1), tout actionnaire désirant adhérer au Club Actionnaires Miliboo devra fournir un justificatif de détention d'actions Miliboo (soit en compte de titres nominatif pur ou administré tenu par Miliboo, soit en compte de titres au porteur tenu par l'intermédiaire habilité). Les relevés de comptes électroniques sont acceptés.

Cette pièce justificative sera à adresser :

- par l'intermédiaire du formulaire d'inscription en ligne, ou
- par courrier : Club Actionnaires Miliboo - Actus finance et communication – 52 rue de Ponthieu - 75008 Paris, ou
- par email : clubactionnaires@miliboo.com

L'adhésion au Club Actionnaires Miliboo prendra effet à date de réception et enregistrement de la pièce justificative.

2.3.3. Droit d'accès et de rectification par les membres du Club des informations les concernant

Les informations personnelles recueillies par Miliboo dans le formulaire d'adhésion sont nécessaires afin d'enregistrer la demande d'adhésion et de pouvoir faire profiter les membres du Club Actionnaires des services proposés.

Ces informations pourront faire l'objet de traitements informatisés, principalement pour les finalités suivantes : avoir une meilleure connaissance de l'actionnaire, gérer le Club Actionnaires Miliboo et la relation avec l'actionnaire, envoyer les informations financières aux membres du Club Actionnaires.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004, les membres du Club disposent d'un droit d'accès, de modification, et de suppression des données les concernant. Pour l'exercer, il leur suffira d'adresser leur demande par mail à clubactionnaires@miliboo.com

2.3.4. Contacts

Le Club Actionnaires Miliboo peut être joint :

- par courrier : Club Actionnaires Miliboo - Actus finance et communication – 52 rue de Ponthieu - 75008 Paris
- par email : clubactionnaires@miliboo.com